



Compte-rendu d'activités Charge de mission « Référent à l'intégrité scientifique »

Monsieur le Président de l'Université de Montpellier,

Vous m'avez fait l'honneur de me nommer Chargée de mission « Référent à l'intégrité scientifique » au sein de l'Université de Montpellier le 31 janvier 2017 et j'ai l'honneur de vous rendre compte des activités menées dans ce cadre.

Deux modalités d'activités ont été conduites.

Il s'agit, d'abord, d'actions au plan national, puis d'actions au plan local.

1°) Les actions conduites au plan national

Ces actions ont, notamment, pour objectif d'œuvrer à la visibilité de la forte implication de l'Université de Montpellier dans le domaine de l'intégrité scientifique.

J'ai représenté l'Université de Montpellier lors de deux colloques consacrés à l'intégrité scientifique : il en est ainsi d'un colloque « *Bibliométrie et intégrité scientifique* », réalisé à l'Université d'Evry-Val d'Essonne le 9 novembre 2016 et d'un colloque organisé à l'Université de Lorraine « *L'intégrité scientifique en action* », le 23 février 2017.

J'ai intégré le Réseau des Référents à l'intégrité scientifique, réseau national, mis en place à l'initiative de la CPU et participé à 4 réunions dudit Réseau. Ce Réseau regroupe des référents appartenant à des organismes de recherche (notamment, CNRS, INSERM, INRA) et à des universités, ces dernières étant, pour l'instant, peu représentées sur le plan de l'intégrité scientifique, de sorte que l'Université de Montpellier apparaît comme précurseur sur la question.

J'ai représenté l'Université de Montpellier auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 22 mars 2017 pour la première Conférence des signataires, réunissant les établissements et organismes signataires à l'occasion de la création de l'Office Français d'Intégrité Scientifique (OFIS) et de la publication de la lettre circulaire sur l'intégrité.

2°) Les actions conduites au plan local

Les activités sont conduites dans un objectif de promotion d'une culture de l'intégrité scientifique au sein de l'Université de Montpellier, auprès de toutes les personnes impliquées dans des activités de recherche ou dans des activités de formation à la recherche ou par la recherche.

La promotion de l'intégrité scientifique doit ainsi s'entendre, tant en amont, par la formation des doctorants et la sensibilisation de tous les personnels, qu'en aval, par la mise en place d'une procédure de réponse de l'établissement en cas d'allégations de manquements.

J'ai œuvré à la rédaction de la Charte de l'Université de Montpellier relative à l'intégrité scientifique. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration en sa séance du 30 janvier 2017, après avis favorable à l'unanimité du Conseil académique dans sa séance du 16 janvier 2017.

J'ai élaboré en décembre 2016 un module de formation à destination des doctorants, en présentiel, dans le cadre du Collège doctoral, dans le cadre de l'article 3 de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Cette formation comprend 3 demi-journées : droit de la propriété intellectuelle (brevets, protection des données personnelles, paternité des travaux de recherche), présentation des principes d'intégrité scientifique déclinés dans la Charte relative à l'intégrité scientifique de l'Université de Montpellier et mise en situation concrète par des cas d'espèces, adaptés aux différents secteurs disciplinaires concernés.

J'ai organisé et prononcé une Conférence consacrée à l'éthique et à l'intégrité scientifique, à destination des doctorants, le 15 décembre 2016, dans le cadre du Collège doctoral.

J'ai représenté l'Université de Montpellier en intervenant le 16 février 2017 lors d'une manifestation consacrée à la « Fraude en science » (« Bar des Sciences »).

J'ai élaboré, avec, notamment, l'appui de Madame Pascale Sauret, Directeur général des services adjoint et de Madame Anne Bancel, Directrice de la DRED, sous la supervision de Monsieur le Vice-Président chargé de la Recherche Jacques Mercier, une procédure interne à l'Université de Montpellier, destinée au traitement des allégations de manquement à l'intégrité scientifique. Dans ce cadre, j'ai été désignée comme Présidente de la Commission consultative en charge de l'intégrité scientifique, Commission créée dans le cadre de l'article 1.4 de la Charte relative à l'intégrité scientifique de l'Université de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 9 mai 2017



Marie-Christine Sordino

